

Image not found or type unknown



Droit de citations de philosophe

Par **ALEA89**, le **21/04/2016 à 17:14**

Bonjour,
Je souhaite faire imprimer et vendre des T-Shirt avec la citation ,légèrement modifiée, d'un philosophe antique connu. Il serait notamment question de modifier quelques lettres d'un des mots de la citation afin de créer un jeu de mots.
Ce procédé est-il permis ?
Merci pour votre aide,
Louise

Par **morobar**, le **22/04/2016 à 09:05**

IL faut simplement veiller à ce que ce philosophe ne se soit pas apparenté au comte DRACULA ou à un zombi quelconque et c'est tout.
:-)

Par **ALEA89**, le **22/04/2016 à 16:48**

:-)
Merci réponse rassurante (ou pas !)
Bon week end!

Par **morobar**, le **22/04/2016 à 17:25**

Rassurante, il y a longtemps que les propos en question sont tombés dans le domaine public.

Par **bpicod**, le **22/04/2016** à **18:20**

Bonjour,rnrnEffectivement les pensées des philosophes antiques sont dans le domaine public. De plus puisque vous comptez faire un jeu de mot, il existe l'exception de parodie au droit d'auteur (pensez-y si vous voulez élargir votre gamme avec des citations plus contemporaines).rnrnBien cordialement.

Par **ALEA89**, le **23/04/2016** à **17:37**

Merci Bpicod ! rnrnIl est vrai que je n'avais pas pensé à l'exception de parodie qui facilite beaucoup de choses en droit français (à condition de ne pas nuire à l'auteur/ oeuvre originale)rnrnrnrnExcellent week end à vous,

Par **Tisuisse**, le **24/04/2016** à **08:20**

Bonjour,rnrnLes droits d'auteur et les droits adjacents, sont protégés l'année du décès de cet auteur et les 75 années qui suivent (code de la propriété littéraire et artistique). Si votre auteur est décédé avant, c'est tombé dans le domaine public, c'est tout.